



Document d'objectifs
Site FR2100330 – Zone Spéciale de Conservation
BOIS DE SERQUEUX
2^{ème} partie : Enjeux du site – Objectifs et actions





ONF, DT Bourgogne Champagne Ardennes – Pôle d'appui naturaliste

Document d'objectifs
Site FR2100330 – Zone Spéciale de Conservation
BOIS DE SERQUEUX
2^{ème} partie : Enjeux du site – Objectifs et actions

Sommaire

SOMMAIRE	3
I. DEFINITION DES ENJEUX.....	4
A. ENJEUX SIGNIFICATIFS SUR LE SITE	4
1. <i>Enjeux écologiques</i>	4
2. <i>Enjeux socioéconomiques</i>	5
B. RISQUES IDENTIFIES POUR LES ESPECES ET HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	6
1. <i>Enjeux forestiers</i>	6
2. <i>Enjeux agricoles</i>	7
3. <i>Enjeux concernant les milieux aquatiques et l'alimentation en eau des habitats</i>	7
II. HIERARCHISATION DES ENJEUX.....	9
A. METHODE	9
B. ATOUTS RELEVES SUR LE SITE.....	12
C. CLASSEMENT DES ENJEUX.....	12
1. <i>Enjeux apparaissant comme prioritaires</i>	12
2. <i>Enjeux secondaires</i>	12
3. <i>Autres enjeux</i>	12
III. PROPOSITIONS DE GESTION.....	14
A. OBJECTIFS ALLOUES AU SITE	14
B. MOYENS D'ACTION	16
C. RECAPITULATIF DES MESURES FINANÇABLES.....	17
1. <i>Mesures forestières</i>	17
2. <i>Milieux agricoles</i>	17
3. <i>Mesures en milieux ouverts non agricoles et non forestiers</i>	19
D. FICHES ACTIONS.....	20
<i>Actions transversales</i>	22
<i>Milieux forestiers</i>	27
<i>Milieux agricoles</i>	46
<i>Cours d'eau</i>	49
<i>Inventaires et suivis</i>	55
IV. PROGRAMME PREVISIONNEL POUR L'APPLICATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	70

I. Définition des enjeux

Tout milieu naturel fait l'objet d'enjeux d'ordre écologique, économique, social qu'il est nécessaire d'analyser avant d'entamer toute gestion. Nous essaierons d'évaluer le poids des enjeux afin de hiérarchiser ces derniers en vue de proposer des stratégies de gestion.

A. Enjeux significatifs sur le site

1. Enjeux écologiques

a) Dans le cadre de Natura 2000

Les inventaires ont permis de recenser 4 habitats naturels d'intérêt communautaire dont 1 prioritaire (91 E0) :

Code Eur 15	Code Corine biotopes	Intitulé générique	Intitulé habitat	Correspondance phytosociologique	Surface concernée
9130	41.13	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	Hêtraies-chênaies à Aspérule odorante et Mélique uniflore	<i>Galio odorati-Fagetum sylvaticae</i>	369,66 ha
			Hêtraies-chênaies à Pâturin de Chaix	<i>Deschampsio cespitosae-Fagetum sylvaticae</i>	566,07 ha
91 E0*	44.3	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux	<i>Carici remotae-Fraxinetum excelsioris</i>	NC
			Aulnaies à hautes herbes	<i>Filipendulo ulmariae-Alnetum glutinosae</i>	17,22
6430	37.7	Mégaphorbiaies eutrophes	Mégaphorbiaies eutrophes à <i>Liseron des haies</i>	<i>Convolvulion sepium</i>	0,11 ha
6510	38.2	Pelouses maigres de fauche de basse altitude	-	<i>Arrhenatherion elatioris</i>	8,81 ha

La présence du Crapaud sonneur à ventre jaune (UE 1193) a été vérifiée sans étude approfondie de la population. Nous avons cependant observé des pontes et des larves. Le Dicrane vert (UE 1381) est suspecté, sa présence n'a pas été vérifiée. La qualité des cours d'eau rend probable la présence du Chabot (UE 1163) et de l'Écrevisse à pieds blancs (UE 1092). Des inventaires seraient nécessaires pour attester de leur présence sur le site.

Le SIC « Bois de Serqueux » est également compris dans le périmètre de la ZPS du Bassigny (FR2112011), désignée en faveur de 23 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (Voir Tome I, titre V.3). Une attention devra être prêtée pour une cohérence entre les 2 docobs.

b) Hors cadre Natura 2000

Plus largement, de nombreuses espèces ne bénéficiant pas de protection de portée communautaire bénéficient d'une protection nationale ou régionale. C'est notamment le cas de tous les amphibiens et reptiles, groupes bien représentés sur le site, mais aussi des rapaces, passereaux, certains insectes et autres végétaux. Il faudra veiller au moment de la contractualisation au respect de ces réglementations.

Les espèces végétales patrimoniales connues sur le site ont été localisées sur la carte des espèces (voir carte n°2). C'est le cas de *Vaccinium myrtillus* (Myrtille), espèce en limite de son aire naturelle et d'*Equisetum hyemale* (Prêle d'hiver), présente à proximité du périmètre du site en forêt communale d'Aigremont et figurant sur la liste rouge des espèces menacées en Champagne-Ardenne.

* Habitat d'intérêt communautaire **prioritaire**

2. Enjeux socioéconomiques

a) Production forestière

Le site est essentiellement forestier. Etant donné les bonnes potentialités stationnelles et le traitement sylvicole ancestral, les peuplements produisent du bois de qualité pour alimenter la filière-bois. On observe un regain d'intérêt pour le bois par les consommateurs. Ceci s'explique par la promotion active du matériau bois en temps que ressource renouvelable, de l'amélioration des techniques de transformation et de la recherche de nouvelles utilisations notamment en construction et comme source d'énergie.

On peut donc considérer cet enjeu comme majeur sur le site. Néanmoins, l'application de certaines règles à la gestion courante permet de concilier la production avec le respect des milieux naturels. C'est pourquoi les forêts du site, exploitées très tôt par l'Homme, présentent encore une richesse écologique remarquable.

b) Production agricole

Très marginales à l'échelle du site, les zones agricoles sont également la source d'une économie importante. Les cultures comme l'élevage répondent au besoin primordial de la production de nourriture.

Etant donné les faibles surfaces concernées, les actions en faveur des zones agricoles ne seront pas prioritaires dans la gestion du site mais devront offrir aux exploitants la possibilité de mettre en œuvre une gestion particulière pour améliorer la qualité des habitats.

c) Gestion cynégétique

La chasse représente un enjeu culturel important dans les forêts du secteur de Serqueux.

On ne peut pas dire à ce jour que cette pratique puisse interférer avec les objectifs du SIC.

d) Pêche

La pêche est pratiquée sur le site par quelques personnes des alentours mais sans grande pression.

e) Urbanisation

Il n'y a pas de pression particulière concernant l'urbanisation. La tendance démographique marquant une baisse, la construction en masse de nouveaux logements n'est pas à l'ordre du jour.

f) Fréquentation des forêts par les particuliers

Actuellement, la fréquentation touristique du site n'a pas d'impact notable sur les milieux. Les aménagements réalisés permettraient d'augmenter cette fréquentation sans impact sur le paysage.

g) Projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements à l'intérieur ou à proximité du site

Ces projets sont soumis à une évaluation d'incidence au titre des articles R414-19 à R 414-26 du Code de l'Environnement.

B. Risques identifiés pour les espèces et habitats d'intérêt communautaire

1. Enjeux forestiers

a) Baisse de l'âge d'exploitabilité, déficit en vieux arbres

Les forêts du site sont gérées de manière dynamique. Ce type de forêt exprime une diversité intéressante mais bien moindre qu'en forêt naturelle. Si certaines zones sont laissées sans gestion réapparaît une diversité nouvelle dont dépend le bon fonctionnement écologique. Cette diversité augmenterait de manière considérable l'état de conservation des habitats forestiers en permettant le développement de la flore des stades ultimes de la dynamique, mais aussi d'un cortège devenu rare d'espèces liées aux cavités et au bois mort.

b) Plantations résineuses

L'époque florissante des boisements résineux s'est essoufflée. Les essences résineuses sont pourtant encore demandées pour alimenter certaines industries. Il n'est pas exclu que les forestiers optent pour des essences comme le Douglas ou les pins en tant que relais de production, voire pour s'assurer un revenu dans des délais plus proches de l'échelle humaine. Cet objectif ne compte plus parmi les orientations des forêts publiques de la région. On peut pourtant imaginer que les forestiers privés puissent planter des essences résineuses.

La dégradation occasionnée par un enrésinement sur les habitats, quoique réversible, modifie considérablement le cortège de l'habitat : substitution du peuplement arborescent, appauvrissement considérable des strates arbustive et herbacée du fait d'un faible éclaircissement au sol, d'une litière à décomposition difficile.

c) Coupes brutales : mise en lumière, remontée du plan d'eau

Les effets néfastes des coupes définitives de taille importante sur les habitats peuvent être :

- une perturbation par la mise en lumière du sol, entraînant une modification rapide la flore : "explosion" des espèces héliophiles, mais aussi des espèces nitrophiles du fait de la minéralisation rapide de la matière organique,
- une remontée du plan d'eau dans les habitats caractérisés par une nappe plus ou moins profonde.

d) Mécanisation, sols sensibles au débardage par temps humide, tassement du sol

Nous avons vu précédemment que les sols forestiers ont souvent soit une texture très lourde (habitat 9130), soit limoneuse et que l'eau est omniprésente sous différentes formes. Ces caractéristiques ne sont pas sans conséquences sur les milieux. Des mesures devront intégrer la prise en compte de cette fragilité des sols dans l'exploitation.

e) Créations de pistes

Il peut arriver pour faciliter l'accès à certaines parcelles que soient créées de nouvelles pistes forestières. Une piste a d'ailleurs été créée récemment pour desservir des parcelles des 2 forêts communales. Il est peu probable que de nouveaux chemins soient créés d'ici peu étant donné le maillage existant, semblant suffisant pour desservir la forêt.

Toute création de nouvelle piste nécessite la destruction des habitats sur l'emprise concernée. Il faudra veiller à éviter les habitats à enjeu.

2. Enjeux agricoles

a) Déprise agricole - boisement naturel ou artificiel

La déprise agricole entraîne l'abandon des pratiques qui ont favorisé la création des milieux ouverts. Ces habitats sont alors menacés de disparition de par leur évolution naturelle : fermeture progressive par la friche ensuite colonisée par la forêt, ou par la plantation des terres avec des essences forestières pour leur valorisation.

Sur le site, on ne peut pas dire que les terres agricoles soient en déprise. Les difficultés rencontrées par le secteur de l'élevage devront entraîner une certaine vigilance concernant cette pratique.

b) Fertilisation, amendement

L'amélioration des prairies par l'amendement ou la fumure entraîne une modification notable de la flore qui se banalise. La plupart des prairies actuelles sont très diversifiées tant qu'elles ne font pas l'objet de tels apports.

3. Enjeux concernant les milieux aquatiques et l'alimentation en eau des habitats

a) Drainage, assèchement précoce des milieux

Le drainage par des fossés pour améliorer les potentialités des terrains, mais aussi pour faciliter le ressuyage afin de faciliter l'accès en toutes saisons a des conséquences notoires sur les propriétés des habitats humides, mais aussi sur l'alimentation en eau des micromilieux favorables aux amphibiens comme le Sonneur à ventre jaune.

b) Disparition de l'habitat du Sonneur à ventre jaune

En dehors du drainage, on distingue 2 causes à la disparition de l'habitat du Sonneur à ventre jaune :

- la remise en état des parcelles après une exploitation forestière. Les ornières et autres trous occasionnées par le passage des engins sur sol humide sont considérées comme des dégradations qu'il convient d'effacer après une exploitation. Si la remise en état est effectuée en période de reproduction, les populations en place peuvent être fragilisées ;
- l'évolution naturelle par comblement des flaques favorables.

c) Curage des mares ou fossés sans précautions

L'entretien des fossés existants peut s'avérer être risqué pour les amphibiens s'il est réalisé lorsque ces derniers sont occupés par les oeufs ou les larves. Quelques consignes suffiraient à contenir les risques pour la reproduction.

d) Modifications, dégradations, recalibrage du lit de cours d'eau

L'abreuvement du bétail dans le lit d'un cours d'eau peut avoir des conséquences lourdes pour le milieu aquatique. Les ruisseaux du site sont de très bonne qualité et quelques aménagements empêcheraient que cet état se dégrade.

e) Pollution de l'eau

Les risques de pollution sur un site comme le Bois de Serqueux sont minces. Si une pollution par un engin d'exploitation ou par l'apport de matières fertilisantes, un stockage de fumier était constatée, elle entraînerait des risques pour les zones humides.

f) Réseau hydrographique fragmenté

La fragmentation du réseau hydrographique se fait en général par la pose de seuils, la création de barrages ou le détournement d'un cours d'eau. Les conséquences portent principalement sur les migrations des espèces aquatiques, mais aussi sur les propriétés du cours d'eau : courant, température, turbidité...

Ces modifications sont strictement encadrées par la Loi sur l'Eau et entraînent des régimes de déclarations ou d'autorisations.

II. Hiérarchisation des enjeux

Le travail de hiérarchisation des enjeux consiste à confronter les différents enjeux socio-économiques aux risques d'atteintes aux habitats d'intérêt communautaires du site. Nous proposons ici une méthode la plus objective qui soit pour la meilleure prise en compte des enjeux du site dans les actions que nous proposerons.

A. Méthode

Le tableau qui suit représente le croisement des enjeux identifiés sur le site.

Les **enjeux écologiques** représentés verticalement sont ordonnés selon un gradient résultant de la synthèse des 5 critères suivants (la note varie de * à ***, plus l'enjeu étant fort, plus le nombre de * étant élevé) :

- **Représentativité sur le site** : Présence de l'habitat sur une surface permettant l'expression d'une étendue significative de sa variabilité (ou population importante de l'espèce). * = habitat/espèce peu représentatif, ** = moyennement représentatif, *** habitat très représentatif, NC = non concerné : habitat ou espèce non observé(e) ;
- **Etat de conservation** : * = dégradé ; ** = moyen, *** = favorable ;
- **Intérêt communautaire** : * = habitat d'intérêt communautaire, ***, habitat d'intérêt communautaire prioritaire NC est utilisé pour les espèces car le statut prioritaire n'existe pas pour elles ;
- **Rareté locale** : il s'agit ici de prendre en compte l'intérêt patrimonial local * = habitat ou espèce courant(e), ** = peu commun, *** = rare. L'échelle locale combine l'échelle locale à régionale, voire nationale ;
- **Sensibilité** : une espèce ou un habitat très sensible (***) réagira rapidement à une atteinte en régressant, en montrant des signes de dégradation, tandis qu'un habitat peu sensible montrera plus de tolérance aux perturbations.



Les espèces non observées lors des inventaires ont été écartées (couleurs claires, pas de classement écologique). Les actions en leur faveur ne seront entreprises qu'après avoir détecté leur présence effective au sein du site étudié. Des actions d'amélioration des connaissances seront ainsi priorisées afin de préciser l'intérêt d'agir en leur faveur.

Les **enjeux socioéconomiques** représentés horizontalement sont ordonnés quant à eux selon les 4 critères suivants, avec une note de 0 à 5 :


- **Vraisemblance** : il s'agit de la probabilité de rencontrer l'enjeu sur le site à l'heure actuelle. Une note 0 sous-entend que la pratique est inexistante. A l'inverse, une note 5 correspond à une pratique rencontrée sur le site. Les notes intermédiaires correspondent à des pratiques non observées mais qui pourraient l'être en fonction de la volonté du gestionnaire ou de l'acteur concerné.
- **Représentativité** : cette note porte plutôt sur l'importance d'une pratique. L'enjeu sera fort pour une pratique à la fois courante et prépondérante sur le site. A l'inverse, une note faible représentera une pratique non représentative du site car ses milieux ne s'y prêtent pas ou difficilement ;


- **Attachement local** : plus la note sera forte, plus l'activité pourra bénéficier de l'attachement affectif des acteurs du site (gestionnaires ou autres usagers) ;
- **Retombées économiques** : les activités engendrant un revenu ou permettant l'emploi d'une main d'œuvre locale bénéficieront d'une note élevée. A l'inverse, les pratiques n'influençant pas sur les retombées financières de l'activité se verront attribuer une note égale à 0.

Au croisement de ces différents enjeux, on peut observer 3 valeurs :

-  pour les interférences entre enjeux écologique et socio-économique ;
- « • » s'il n'y a aucun effet ou si l'enjeu écologique n'est jamais confronté à l'enjeu socioéconomique ;
-  si l'activité est favorable à l'habitat ou l'espèce.

L'interprétation de ce tableau se fait de la manière suivante :

Lorsqu'un «  » est observé au croisement de 2 enjeux, cela signifie qu'il y a un conflit entre une pratique et un enjeu écologique. Si la cotation de l'enjeu socioéconomique est faible, peu d'efforts seront nécessaires pour que la pratique soit abandonnée, ou qu'elle soit adaptée pour limiter son effet. Si la cotation de l'enjeu socioéconomique est forte, un problème majeur est soulevé. Des incitations fortes devront être mises en œuvre pour l'espèce ou l'habitat concerné. Si dans ce dernier cas l'espèce est proche de la première place du classement en terme d'enjeu écologique, l'urgence et la nécessité d'intervention seront fortes.

Lorsqu'un «  » est observé au croisement de 2 enjeux, cela signifie que la pratique est favorable à une espèce ou un habitat. Si l'activité bénéficie d'une note élevée, il ne sera pas nécessaire d'intervenir pour assurer sa pérennité. En revanche, si l'activité représente un enjeu socioéconomique faible sur le site, cela signifie qu'il faudra soutenir cette activité pour que l'effet positif soit maintenu.

Ce tableau n'est évidemment qu'un guide pour orienter l'analyse qui suit.

						ESPECE		HABITATS					Espèces non contactées		
						1193		9110	9130	6510	6430	1092	1381	1163	
						<i>Sonueur à ventre jaune</i>		<i>Adonis-Frénais à Laitche espèce / Adonis-frénais à hautes herbes</i>	<i>Hér-Cb à Asperode odorante / Hér-Cb. À Pâturin de Chaise</i>	<i>Prairies de fauche</i>	<i>Mégaphorbiaies europees</i>	<i>Ecrevisse à pieds blancs</i>	<i>Dicrane vert</i>	<i>Chabot</i>	
Représentativité sur le site						***		***	***	**	*	NC	NC	NC	
Etat de conservation						***		***	***	**	*	NC	NC	NC	
Intérêt communautaire (** = prioritaire)						NC		***	*	*	*	NC	NC	NC	
Rareté locale						**		**	*	*	**	***	***	*	
Sensibilité						**		**	*	*	***	***	***	***	
Classement synthétique						1		1	2	3	4				

Enjeux socio-économiques						Menaces																				
Représentativité	Attachement local à l'enjeu	Retombées économiques	Moyenne	Vraisemblance de l'enjeu	Notation de l'enjeu	Dispersion de l'habitat	Assèchement pièces des milieux	Pollution des eaux	Drainage des zones humides	Cuegde des rnaes ou fossés sans préservations	Créations de pistes sur l'habitat	Drainage	Modifications du lit du cours d'eau	Pollution de l'eau	Tassement du sol	Remontées du plan d'eau (coupes brutales)	Plantations résineuses	Sols sensibles au débordage par temps humide	Remontées du plan d'eau (coupes brutales)	Déprise agricole - boisement	Fertilisation, amendement	Boisement naturel ou artificiel	Mécanisation	Drainage		

B. Atouts relevés sur le site

D'une manière générale, on peut dire que les milieux du site sont peu artificialisés. L'homme y est présent mais n'y applique pas une gestion intensive. On peut même dire que le paysage n'évolue guère sans pour autant montrer de signes d'abandon. A cette quiétude s'ajoute un réseau hydrographique important et des zones ouvertes forestières ou parfois agricoles nécessaires à une grande diversité de milieux et d'espèces.

C. Classement des enjeux

Ce classement des enjeux permettra de dégager les problèmes à régler sur le site et à prioriser les actions à mettre en oeuvre.

1. Enjeux apparaissant comme prioritaires

Enjeux socioéconomiques forts incompatibles avec des enjeux écologiques forts

Le **débardage classique** risque de dégrader les sols :

- des aulnaies-frênaies alluviales (91E0)
- des hêtraies-chênaies neutrophiles à acidiclinales (9130) par temps humide.

La **gestion en futaie régulière** comporte des risques à l'encontre :

- des aulnaies-frênaies alluviales
- des hêtraies-chênaies neutrophiles à acidiclinales.

Ces risques sont liés à la pratique des coupes brutales dans ce type de traitement (coupe définitive sur la totalité de la parcelle à l'issue de la régénération), entraînant une perturbation durable de l'habitat.

En milieu agricole, la **fertilisation** ainsi qu'un **pâturage intensif** sont susceptibles de détériorer les prairies mixtes correspondant à l'habitat 6510 (prairies de fauche au sens habitat). Ces pratiques sont néanmoins un moyen de valoriser au mieux les pâtures.

2. Enjeux secondaires

Autres enjeux socioéconomiques incompatibles avec des enjeux écologiques forts

Les activités suivantes sont incompatibles avec les enjeux écologiques du site :

- déboisement des berges de cours d'eau en secteur agricole
- agrainage près des milieux humides
- création de pistes, routes ou chemins

3. Autres enjeux

Enjeux socioéconomiques faibles incompatibles avec les enjeux écologiques

Enjeux socioéconomiques faibles favorables aux enjeux écologiques = activités à soutenir

Certaines activités méritent d'être soutenues pour que leurs effets favorables soient maintenus :

- gestion en futaie irrégulière dans les habitats sensibles aux coupes brutales

- création de mares prairiales ou forestières
- création de ripisylves dans les prairies

III. Propositions de gestion

A partir du travail précédent de hiérarchisation des enjeux du site seront proposées des actions concrètes pour la mise en œuvre de la Directive Habitats dans le contexte du Bois de Serqueux.

Après avoir décliné les objectifs de gestion et listé les actions à mettre en œuvre, nous détaillerons chacune des actions dans des fiches. Ces actions pourront être mises en œuvre sous forme de contrats Natura 2000, de Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAET) ou de charte Natura 2000.

A. Objectifs alloués au site

Le site a été désigné au titre de la Directive Habitats Faune Flore dont l'objectif est la création d'un réseau de sites pour :

« le maintien ou, le cas échéant, le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des types d'habitats naturels et des habitats d'espèces concernés dans leur aire de répartition naturelle. »

En accord avec les enjeux dégagés sur le site, le premier objectif de ce document sera donc **l'Amélioration de la qualité des habitats** en ciblant en priorité les habitats et espèces les plus fragiles du site : cours d'eau (en tant qu'habitat d'espèce), ripisylves, milieux forestiers au sol sensible, Sonneur à ventre jaune, des atteintes identifiées et liées à la gestion courante.

Pour préserver de manière renforcée certains secteurs particulièrement fragiles des impacts de la gestion, le second objectif sera la **mise en défens des zones sensibles et la protection des espèces**.

Pour aller plus loin et renforcer la typicité des habitats du site, le troisième objectif sera la **diversification des milieux** : la gestion a parfois tendance à homogénéiser les milieux. On recherchera donc à recréer les micromilieux comme les milieux associés aux vieux arbres et au bois mort. On pourra aussi créer des mares, milieux créés par des activités aujourd'hui disparues et favorables à des espèces comme le Sonneur à ventre jaune en relais du réseau existant des milieux aquatiques.

Pour une meilleure appropriation par les acteurs locaux, une campagne **d'information et de sensibilisation** de ces acteurs locaux ainsi que du grand public. Cet objectif passera par une multiplicité de supports pour toucher le plus grand nombre.

Enfin comme nous l'avons vu, certains domaines naturalistes devraient être approfondis ou actualisés pour s'assurer de la prise en compte de toutes les richesses naturelles du site. La recherche des espèces dont la présence est suspectée sera une priorité. On devra également se pencher sur les autres cortèges, faisant partie intégrante des habitats et permettant de mieux appréhender leur fonctionnement écologique. Ces inventaires seront proposés comme des actions **d'amélioration de la connaissance**.

N° d'objectif	Objectifs	Sous-objectifs	Actions correspondantes	Priorité de l'action
1	Améliorer la qualité des habitats	Protection des sols	<i>F1 - Intégration de clauses particulières restreignant le débardage par temps humide lors de la vente de coupes</i> <i>F2 - Mise en place de méthodes alternatives de débardage</i>	*** ***
		Sylviculture	<i>F3 - Favoriser le mélange des essences lors des interventions sylvicoles</i> <i>F4 - Alternative aux essences introduites</i>	* *
		Eau	<i>E1 - Rétablissement du lit du ruisseau en bord de pâture, alternatives pour l'abreuvement du bétail, (+déplacement de la clôture)</i> <i>E2 - Restauration du vieux pont sur l'Apance</i>	*** *
		Agriculture	<i>A1 - Amélioration des prairies de fauche</i>	***
2	Mise en défens des zones sensibles – protection des espèces	Sonneur à ventre jaune	<i>F5 - Création de milieux de substitution pour le Sonneur à ventre jaune</i>	*
		Dicrane vert	<i>F6 - Marquage en réserve d'arbres porteurs de Dicrane vert - manque à gagner sur les arbres réservés</i>	Sans objet
		Habitats	<i>F7 - Mise en défens des habitats sensibles au tassement</i>	**
3	Diversification des milieux		<i>F8 - Mise en place d'îlots de vieux bois</i> <i>F9 - Création - entretien de mares forestières</i>	* *
4	Mise en cohérence des documents de gestion et des projets avec le docob		<i>T2 - Adaptation des documents de gestion au document d'objectifs</i>	Sans objet
5	Améliorer les connaissances	Amphibiens	<i>S1 - Inventaire des populations de Sonneur à ventre jaune : mieux comprendre les déplacements, mesurer l'importance de la population</i> <i>S2 - Cartographie des zones à enjeu pour cibler les actions de gestion en faveur du Sonneur à ventre jaune</i> <i>S3 - Inventaire des autres Amphibiens</i>	* * *
		Dicrane vert	<i>S4 - Recherche des stations de Dicrane vert</i>	*
		Chiroptères	<i>S5 - Mise en place de suivis des Chiroptères</i>	*
		Milieux aquatiques	<i>S6 - Inventaire des écrevisses et de la faune associée (Poissons)</i>	*
		Oiseaux	<i>PAS D'ACTIONS Cet objectif sera plutôt à proposer dans le cadre de la ZPS du Bassigny.</i> <i>L'opérateur devra être informé du contact avec le Gobemouche à collier.</i>	
		Champignons	<i>S7 - Inventaires mycologiques</i>	*
6	Informer et sensibiliser		<i>T1 - Mise en place d'outils d'information et de sensibilisation</i>	***

*** priorité forte

** priorité intermédiaire

* priorité faible

B. Moyens d'action

Les outils permettant de mettre en œuvre les actions de gestion sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Dans l'état actuel des choses, un propriétaire, un gestionnaire ou une collectivité peut passer par l'animateur qui sera désigné pour le site et choisir parmi les moyens suivants :

Contrats Natura 2000 : les contrats Natura 2000 seront signés entre l'organisme instructeur des contrats et le contractant (propriétaire, gestionnaire...) pour convenir d'un certain nombre d'actions finançables ou non en contrepartie desquelles un financement et/ou une exonération foncière sont accordés. Les contrats Natura 2000 en contexte agricole prendront la forme de Mesures Agroenvironnementales Territorialisées.

Charte Natura 2000 : pour chaque site sera rédigée une charte, sorte de cahier des charges des bonnes pratiques à mettre en œuvre pour la prise en compte des espèces ou habitats visés par le site.

Les moyens sont les mêmes pour l'ensemble des sites du réseau Natura 2000, qu'ils soient désignés au titre de la Directive Habitats ou de la Directive Oiseaux. Pour le cas du site, les deux cas existent car le périmètre est concerné à la fois par une ZPS et une ZSC.

C. Récapitulatif des mesures financières

1. Mesures forestières

Définies dans l'Arrêté préfectoral du 12 juillet 2011 relatif aux conditions de financement et de mise en œuvre des mesures de gestion en milieux forestiers, dans le cadre des contrats Natura 2000, en application de la circulaire interministérielle DGFARDNP/ SDEN n°2007-3 du 21 novembre 2007 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000.

Les seules mesures retenues par l'Arrêté préfectoral pour la région Champagne-Ardenne sont les suivantes :

Références	Intitulé des actions	Actions plausibles dans le cas du SIC Bois de Serqueux
F22701	Création ou rétablissement de clairières ou de landes	-
F22702	Création ou rétablissement de mares forestières	X
F22703	Mise en œuvre de régénérations dirigées	X
F22705	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	X
F22706	Chantier d'entretien ou de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	X
F22708	Réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques	X
F22709	Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt	X
F22710	Mise en défens de types d'habitats d'intérêt communautaire	X
F22711	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	X ²
F22712	Dispositif favorisant le développement des bois sénescents	X
F22713	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	X
F22714	Investissements visant à informer les usagers de la forêt	X
F22715	Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive	X

2. Milieux agricoles

Mesures de la **circulaire DGFAR/SDEA/C2008-5026 du 26 mai 2008** exposant les conditions de mise en œuvre des mesures agroenvironnementales territorialisées (mesure 214 du programme de développement rural hexagonal pour la période 2007-2013).

Référence	Intitule de l'engagement unitaire	Actions plausibles dans le cas du SIC Bois de Serqueux
SOCLEH01	Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe	X
SOCLEH02	Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives	-
SOCLEH03	Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives engagées par une entité collective	-
HERBE_01	Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage	X

² Aucun foyer d'espèce invasive n'a été identifié sur le site. Une veille devra être mise en place lors de l'animation pour agir avant une prolifération.

HERBE_02	Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables	X
HERBE_03	Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables	X
HERBE_04	Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes (chargement à la parcelle)	X
HERBE_05	Retard de pâturage sur prairies et habitats remarquables	X
HERBE_06	Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables	X
HERBE_07	Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle	X
HERBE_08	Entretien des prairies remarquables par fauche à pied	-
HERBE_09	Gestion pastorale	X
HERBE_10	Gestion des pelouses et landes en sous-bois	-
HERBE_11	Absence de pâturage et de fauche en période hivernale sur prairies et habitats remarquables humides	-
IRRIG_03	Maintien de l'irrigation gravitaire traditionnelle	-
LINEA_02	Entretien d'arbres isolés ou en alignement	X
MILIEU01	Mise en défens temporaire de milieux remarquables	X
MILIEU02	Remise en état des surfaces prairiales après inondation dans les zones d'expansion des crues	-
MILIEU03	Entretien des vergers hautes-tiges et prés vergers	-
OUVERT01	Ouverture d'un milieu en déprise	-
OUVERT02	Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables	-
OUVERT03	Brulage ou écobuage dirigé	-
C14	Diagnostic d'exploitation	X

3. Mesures en milieux ouverts non agricoles et non forestiers

Mesure de la Circulaire du 30 juillet 2010 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 en application des articles R414-8 à 18 du Code de l'Environnement : Additif – rectificatif à la Circulaire MEDAD/DNP/SDEN n° 2007-3 du 21 novembre 2007.

Aucune des mesures suivantes ne s'applique car les seuls milieux ouverts du site sont des milieux agricoles

Références	Intitulé des actions	Actions plausibles dans le cas du SIC Bois de Serqueux
A32301P	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	-
A32302P	Restauration de milieux ouverts par un brûlage dirigé	-
A32303R	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts	-
A32304R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	-
A32305R	Chantiers d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	-
A32306P	Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	-
A32306R	Chantier d'entretien de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers	-
A32309P	Création ou rétablissement de mares	-
A32309R	Entretien de mares	-
A32310R	Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles	-
A32311P	Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	-
A32311R	Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	-
A32312P/R	Curages locaux des canaux et fossés dans les zones humides	-
A32314 R	Gestion des ouvrages de petite hydraulique	-

D. Fiches Actions

Pour la mise en oeuvre du Document d'Objectifs, les contrats seront passés en s'appuyant sur les cahiers des charges régionaux en vigueur au moment de leur signature. Les coûts des actions préconisées dans ce DOCOB ont été donnés à titre indicatif mais devront être ajustés à l'aide de devis. Il en est de même pour les opérations relatives à la valorisation du site et au suivi administratif de la mise en oeuvre du DOCOB.

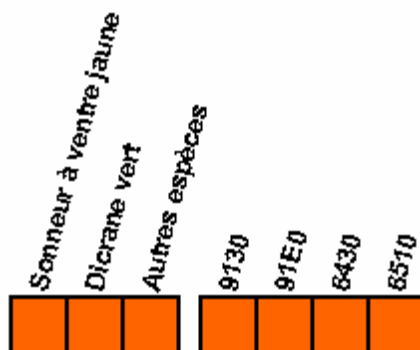
ACTIONS TRANSVERSALES(ACTIONS T)	22
MISE EN PLACE D'OUTILS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION	23
MISE EN COHERENCE DES DOCUMENTS DE GESTION AVEC LE DOCUMENT D'OBJECTIFS	25
MILIEUX FORESTIERS (ACTIONS F)	27
INTEGRATION DES CLAUSES PARTICULIERES RESTREIGNANT LE DEBARDAGE PAR TEMPS HUMIDE LORS DE LA VENTE DES COUPES	28
MISE EN PLACE DE METHODES ALTERNATIVES DE DEBARDAGE	30
FAVORISER LE MELANGE DES ESSENCES LORS DES INTERVENTIONS SYLVICOLES	32
ALTERNATIVE AUX ESSENCES INTRODUITES	34
CREATION DE MILIEUX DE SUBSTITUTION POUR LE SONNEUR A VENTRE JAUNE	36
MARQUAGE EN RESERVE D'ARBRES PORTEURS DE DICRANE VERT, MANQUE A GAGNER SUR LES ARBRES RESERVES	38
MISE EN DEFENS DES HABITATS SENSIBLES AU TASSEMENT	40
MISE EN PLACE D'ILOTS DE VIEUX BOIS	42
CREATION – ENTRETIEN DE MARES FORESTIERES	44
MILIEUX AGRICOLES	46
AMELIORATION DES PRAIRIES DE FAUCHE	47
COURS D'EAU (ACTIONS E)	49
RETABLISSEMENT DU LIT DU COURS D'EAU EN BORD DE PATURE, ALTERNATIVES POUR L'ABREUVEMENT DU BETAIL (+ DEPLACEMENT DE LA CLOTURE)	50
RESTAURATION DU VIEUX PONT SUR L'APANCE	52
INVENTAIRES ET SUIVIS (ACTIONS S)	55
S1 - INVENTAIRE DES POPULATIONS DE SONNEUR A VENTRE JAUNE : MIEUX COMPRENDRE LES DEPLACEMENTS, MESURER L'IMPORTANCE DE LA POPULATION	56
S2 - CARTOGRAPHIE DES ZONES A ENJEU POUR CIBLER LES ACTIONS DE GESTION EN FAVEUR DU SONNEUR A VENTRE JAUNE	58
S3 - INVENTAIRE DES AUTRES AMPHIBIENS	60
S4 - RECHERCHE DES STATIONS DE DICRANE VERT	62
S5 – MISE EN PLACE DE SUIVIS DES CHIROPTERES	64
S6 - INVENTAIRE DES ECREVISSES ET DE LA FAUNE ASSOCIEE	66
S7 - INVENTAIRES MYCOLOGIQUES	68

Actions transversales (Actions T)

Objectif 6 : Informer et sensibiliser

Mise en place d'outils d'information et de sensibilisation

Espèces et habitats concernés :



Description de la mesure

Il s'agit de la préparation et de la mise en œuvre d'actions de communication pour informer et sensibiliser les acteurs et le grand public pour mieux intégrer la prise en compte des habitats et espèces au quotidien.

Cette phase d'information devra aussi servir à impliquer les acteurs locaux dans la durée.

Exemple de localisation

Le lieu où se tiendra la réunion devra être au mieux sur une commune centrale du site ou à proximité (Serqueux ou Aigremont).

Pour mieux répartir la distance à parcourir par les participants, on essaiera de trouver une salle en situation centrale sur le site.

Mise en œuvre

Préparation et organisation de 2 réunions en 6 ans pour chacun des groupes suivants :

- Gestionnaires et propriétaires forestiers
- Exploitants agricoles et/ou propriétaires de terres agricoles
- Usagers du site et autres gestionnaires impliqués : gestionnaires d'infrastructures, chasseurs, randonneurs...
- Grand public

Soit un total de 8 réunions d'information.

Rédaction, mise en forme et impression

- d'articles,
- de courriers,
- de plaquettes d'information.

Une page web sera créée et tenue à jour par l'animateur par le biais des outils mis en place par l'ATEN.

Partenaires

- Office National des Forêts
- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Syndicats des propriétaires forestiers
- Ensemble des professionnels forestiers : exploitants, experts forestiers, coopératives forestières...
- Propriétaires ou gestionnaires des étangs
- Structure animatrice.

Engagements non rémunérés

Les participants aux réunions ne pourront pas être indemnisés.

Budget – exemple de coûts

Nature de l'opération	Coûts estimés	Montant de l'aide	Financements
Organisation de huit réunions + préparation et compte-rendu = 12 jours de technicien. Le temps passé et l'envoi des invitation devra être prévu dans les frais d'animation. Ensemble des actions de communication : - publication et diffusion de lettres d'information, - envoi d'invitations aux réunions, - organisation matérielle de la journée (location de salle, temps de préparation et temps nécessaire au déroulement de la réunion)	12 jours X 586,04 € TTC = 7 032,48 € TTC	100 %	A prévoir dans le coût de l'animation
	Sur devis et / ou factures	100 %	

Calendrier

n+1 – Premières réunions d'information des propriétaires et gestionnaires

Première réunion grand public

n+5 – Secondes réunions des propriétaires et gestionnaires

Secondes réunions grand public

Points de contrôle

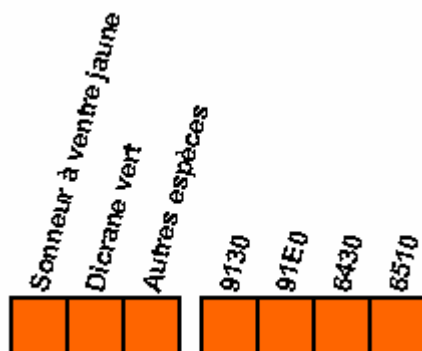
Feuille d'émargement, supports dans le cas de réunions ;

Document édité, plan de diffusion ou mailing dans le cas d'une lettre d'information.

Objectif 4 : Mise en cohérence des documents de gestion et des projets avec le docob

Mise en cohérence des documents de gestion avec le document d'objectifs

Espèces et habitats concernés :



Exemple de localisation

Forêts privées ou publiques bénéficiant d'un plan simple de gestion ou d'un aménagement.

Description de la mesure

L'état des mentions 2 documents d'aménagement en forêt communale, d'un plan simple de gestion en forêt publique. Il ne semble y figurer aucune contradiction avec les enjeux développés dans ce document.

La mesure consiste, au moment de leur renouvellement ou de la rédaction d'un nouveau document (concernant ou non la forêt), à ne pas entrer en contradiction avec le document d'objectifs.

Mise en œuvre

La mise en œuvre de cette action devrait s'effectuer dans le cadre d'une charte Natura 2000.

Concrètement, elle peut amener le propriétaire à proposer un avenant au document de gestion pour corriger les éventuelles propositions susceptibles de nuire au bon état de conservation des espèces ou habitats d'intérêt communautaire. Dans le cas de la rédaction d'un nouveau document ou du renouvellement d'un document existant, on s'assurera de ne pas proposer d'action de gestion contradictoire avec l'esprit du site d'intérêt communautaire.

Partenaires

Gestionnaires forestiers et autres susceptibles de rédiger ou d'agrèer des documents de gestion.

Engagements non rémunérés

- sans objet -

Budget – exemple de coûts

Nature de l'opération	Coûts estimés	Montant de l'aide	Financements
Avenant à un document d'aménagement	Très variable en fonction de l'ampleur de la modification et du type de propriété. Sur devis.	Sans objet	Sans objet

Calendrier

Dans la situation actuelle, aucun document ne programme d'actions contradictoires avec le document d'objectifs.

Tous ces documents expireront aux dates suivantes :

- **2013** : FC d'Aigremont ;
- **2014** : FC de Serqueux ;
- **2016** : Plan Simple de Gestion du Bois de la Bondice

C'est à ces dates que l'animateur devra se mettre en relation avec le gestionnaire concerné pour s'assurer de la prise en compte du docob.

Points de contrôle

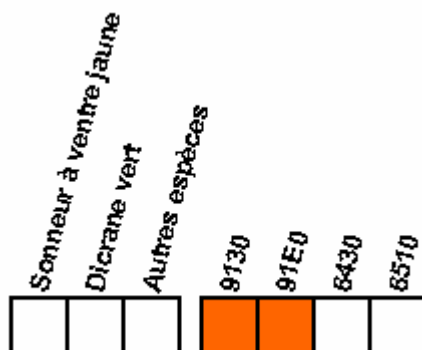
Le document devra être présenté à l'animateur qui devra juger de la compatibilité avec le document d'objectifs. En aucun cas l'évolution des connaissances ne devra mettre en cause la responsabilité du contractant. On rapprochera dans ce cas l'animateur du propriétaire (ou de son gestionnaire) pour modifier les points risquant de porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Milieux forestiers (Actions F)

Objectif 1 : Amélioration de la qualité des habitats

Intégration des clauses particulières restreignant le débardage par temps humide lors de la vente des coupes

Espèces et habitats concernés :



Exemple de localisation

Habitats sur sol sensible :

- Aulnaies-frênaies (91 E0)
- Hêtraies acidiclinales à neutrophiles sur sols argileux, en particulier dans les pentes sillonnées de ruisseaux temporaires.

Description de la mesure

Le site a la particularité de présenter des sols très sensibles au passage d'engins. Le débardage traditionnel étant la cause principale de dégradation des sols forestiers, on essaiera de l'adapter en évitant les périodes les plus sensibles.

Définir une période d'interdiction de débardage dans les parcelles (complètes ou seulement dans des zones délimitées sur le terrain), n'est pas toujours la méthode la plus efficace car les conditions climatiques sont très variables d'une année à l'autre. On peut donc décider de donner le pouvoir au propriétaire ou au gestionnaire de décider des périodes défavorables au travail des engins.

Ce pouvoir doit être défini dans un contrat passé entre le propriétaire et l'acheteur de la coupe (ou l'entrepreneur qui réalisera le débardage en fonction des cas).

Mise en œuvre

Ce type d'action sera adapté au contexte :

Lors de ventes groupées en forêt publique ou privée, la fiche d'article puis le permis d'exploiter devront mentionner une clause particulière restreignant le débardage par temps humide.

Pour les coupes vendues de gré à gré ou d'une exploitation sous-traitée, un contrat devra être signé entre le propriétaire (ou son gestionnaire) et l'exploitant, fixant les conditions dans lesquelles le débardage doit être effectué.

Dans tous les cas on définira une période d'interdiction de débardage ou le propriétaire (ou son gestionnaire) pourra interdire au débardeur de travailler quand il estimera que le sol ne le permet pas. Ce dernier cas sous-entend un suivi rigoureux des exploitations en cours.

Partenaires

- Gestionnaires forestiers,
- Propriétaires forestiers,
- Exploitants forestiers,
- Entrepreneurs de travaux forestiers.

Engagements non rémunérés

Pas de financement direct (voir charte Natura 2000).

Budget – exemple de coûts

Nature de l'opération	Coûts estimés	Montant de l'aide	Financements
A mettre en œuvre dans le cadre de la charte Natura 2000 du site. Le coût direct de l'action est difficile à estimer : il correspond à la baisse du prix de vente la coupe du fait des contraintes qui y sont liées. On peut toutefois considérer que ce coût est compensé par des frais de remise en état plus limités ou par une meilleure productivité liée à une plus faible dégradation du sol.			

Calendrier

A mettre en œuvre dans le cadre de la charte Natura 2000 du site.

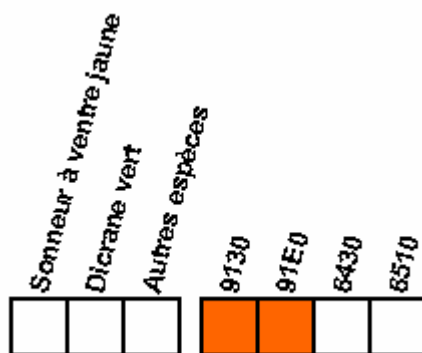
Points de contrôle

Fournir une copie du catalogue de vente avec la fiche d'article correspondante, spécifiant la clause particulière.
Fournir une copie du contrat passé avec le responsable de l'exploitation.

Objectif 1 : Amélioration de la qualité des habitats

Mise en place de méthodes alternatives de débardage

Espèces et habitats concernés :



Exemple de localisation

Habitats sur sol sensible :

- Aulnaies-frênaies (91 E0)
- Hêtraies acidoclines à neutrophiles sur sols argileux, en particulier dans les pentes sillonnées de ruisseaux temporaires.

Description de la mesure

Sur sol sensible, des méthodes de débardage plus respectueuses que le débardage par porteur et/ou débusqueur existent. Elles sont toutefois plus lentes ou plus coûteuses.

Elles nécessitent une organisation minutieuse du chantier et la compensation des éventuels frais occasionnés.

- Les méthodes les plus courantes sont :
- Le débardage par câble (câble-mat, monocâble zigzag...),
- Le débardage à cheval,
- L'utilisation de petits engins de faible capacité.

Aucune méthode n'est à exclure et l'on doit faire un choix en fonction des caractéristiques du chantier.

Mise en œuvre

L'animateur devra proposer une méthode de débardage en fonction du chantier à mettre en œuvre au propriétaire. Il devra pour cela se faire conseiller par des gestionnaires forestiers sensibilisés aux méthodes alternatives de débardage.

Partenaires

Propriétaires forestiers,
Gestionnaires forestiers,
Entrepreneurs de travaux forestiers.

Engagements non rémunérés

Le débardage ne devrait pas être indemnisé dans sa totalité car c'est une opération qui occasionne un revenu. On peut cependant prendre en compte le surcoût par rapport aux méthodes traditionnelles.

Budget – exemple de coûts

Nature de l'opération	Coûts estimés	Montant de l'aide	Financements
Surcoût occasionné par le choix d'une méthode de débardage respectueuse des sols.	Sur devis comparatifs	100 % du surcoût	Mesure F22713 de l'AP du 12 juillet 2011

Calendrier

A l'occasion de chaque coupe.

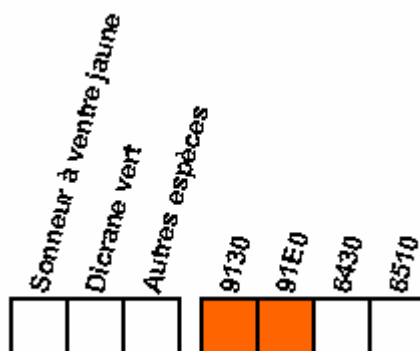
Points de contrôle

Devis et facture précisant le moyen employé pour la vidange des bois.

Objectif 1 : Amélioration de la qualité des habitats

Favoriser le mélange des essences lors des interventions sylvicoles

Espèces et habitats concernés :



Exemple de localisation

Mesure commune à tous les habitats forestiers. Voir habitats 9130 et 91E0 dans la carte n°3 : carte des habitats EUR15.

Description de la mesure

Les essences définies comme caractéristiques dans les fiches habitats sont celles à favoriser sur les habitats forestiers du site. On visera à diversifier au maximum ces essences (au moins 4 par parcelle pour les stations les plus riches, 2 à 3 essences pour les stations acidiphiles), quelles que soient les proportions.

Les essences devront évidemment être adaptées à la station. Certains habitats sont caractérisés par une faible diversité des strates arbustive et arborescente. Il est évident que l'on y fera le maximum dans la limite des potentialités naturelles.

Le tableau ci-après présente la liste des essences à favoriser dans les habitats correspondants. Il s'agit d'une liste établie à partir des essences autochtones caractéristiques des habitats.

Mise en œuvre

Le contrôle objectif de cette action est assez difficile à mettre en œuvre. Concrètement, on évaluera une volonté de diversification lors du renouvellement des peuplements et des travaux sylvicoles par :

- Le choix des essences lors des plantations ;
- La diversification des essences lors des dégagements et nettoisements.

Partenaires

Propriétaires forestiers
Gestionnaires forestiers

Engagements non rémunérés

Budget – exemple de coûts

Nature de l'opération	Coûts estimés	Montant de l'aide	Financements
Crochetage, dégagement de semis naturels, lutte contre les espèces indésirables	Sur devis	Aide plafonnée à 850 € HT / ha	Mesure F22703 de l'AP du 12 juillet 2011
Plantation protégée et entretenue	Sur devis	Aide plafonnée à 13,50 € HT / plant	

L'action peut également rentrer dans le cadre d'une charte.

Calendrier

- sans objet -

Points de contrôle

Fournir au moins un couple de photos numériques datées avant et après les travaux, présentant la plantation et un objet fixe à proximité, facilement identifiable sur le couple de photos (un arbre singulier par exemple).

Densité minimale atteinte 5 ans après la plantation de 80 plants vivants par hectare dont au moins 80 % affranchis de la végétation adventice et protégés du gibier.

Fournir factures ou mémoire détaillé des travaux réalisés, plan de situation de la plantation le cas échéant.

Dans le cadre d'une charte, une analyse objective de la composition du peuplement devra permettre de mettre en évidence l'effort mis en œuvre pour la diversité des essences.

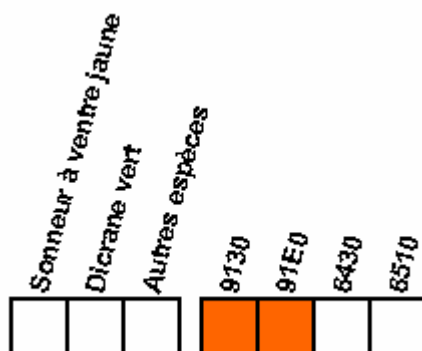
Liste des essences à favoriser en fonction du type d'habitat :

Nom français	Nom scientifique	9130	91E0
Alisier torminal	<i>Sorbus torminalis</i> (L.) Crantz	X	
Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	X	X
Bouleau	<i>Betula pendula</i> Roth	X	X
Charme	<i>Carpinus betulus</i> L.	X	
Châtaignier	<i>Castanea sativa</i>	X	
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i> L.	X	X
Chêne sessile	<i>Quercus petraea</i> Liebl.	X	
Érable champêtre	<i>Acer campestre</i> L.	X	
Érable plane	<i>Acer platanoides</i> L.	X	
Érable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	X	
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i> L.	X	X
Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i> L.	X	
Merisier	<i>Prunus avium</i> (L.) L. [1755]	X	
Orme champêtre	<i>Ulmus minor</i> Mill.	X	
Orme de montagne	<i>Ulmus glabra</i> Huds.	X	
Orme lisse	<i>Ulmus laevis</i> Pall.	X	
Poirier sauvage	<i>Pyrus pyraeaster</i> (L.) Du Roi	X	
Pommier	<i>Malus sylvestris</i> Mill.	X	
Sorbier des oiseleurs	<i>Sorbus aucuparia</i> L.	X	
Tilleul à feuilles en cœur	<i>Tilia cordata</i> Mill.	X	
Tilleul à grandes feuilles	<i>Tilia platyphyllos</i> Scop.	X	
Tilleul commun	<i>Tilia x vulgaris</i> Hayne	X	
Tremble	<i>Populus tremula</i> L.	X	X

Objectif 1 : Améliorer la qualité des habitats

Alternative aux essences introduites

Espèces et habitats concernés :



Exemple de localisation

Forêt communale de Serqueux : parcelles 9 et 82 par exemple...

Description de la mesure

La présence d'essences introduites dans le peuplement des habitats d'intérêt communautaire appauvrit leur richesse écologique. Afin de rétablir une flore caractéristique, on remplacera progressivement les essences suivantes par des essences caractéristiques du cortège de l'habitat :

- Résineux : Epicéa commun, Sapin pectiné
- Feuillus : Marronnier d'Inde, Peupliers.

Mise en œuvre

L'élimination des espèces introduites pourra être progressive : conversion après la récolte des bois (sans sacrifice d'exploitabilité). Si le propriétaire le souhaite, on pourra avancer la conversion, en s'assurant d'être en conformité avec le plan de gestion.

Le travail de l'animateur sera de promouvoir les essences indigènes en remplacement des essences introduites et d'aiguiller les propriétaires vers des gestionnaires compétents pour les accompagner dans leur projet de conversion.

Partenaires

Propriétaires forestiers
Gestionnaires forestiers

Engagements non rémunérés

- sans objet -

Budget – exemple de coûts

Nature de l'opération	Coûts estimés	Montant de l'aide	Financements
Transformation des peuplements d'essences introduites en peuplements d'essences locales par plantation ou régénération naturelle assistée.	Sur devis, variable en fonction du mode de conversion.	100 %	A rechercher Dans certains cas, F227011 de l'AP du 12 juillet 2011

Calendrier

- sans objet -

Points de contrôle

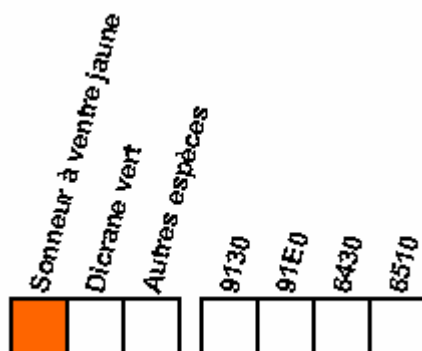
Sur facture : expertise pour la mise en place technique du projet avec rédaction d'un compte-rendu après visite sur le terrain, fourniture et main d'œuvre pour la réalisation du projet.

Sur le terrain : actions réalisées conformément aux conseils de l'expert.

Objectif 2 : Mise en défens des zones sensibles – protection des espèces

Création de milieux de substitution pour le Sonneur à ventre jaune

Espèces et habitats concernés :



Description de la mesure

Le Crapaud sonneur à ventre jaune affectionne les petits trous d'eau. L'usage indique en général une remise en état des sols après exploitation pour maintenir en bon état les cloisonnements d'exploitation et les places de dépôt. C'est dans ce cas qu'il est nécessaire d'intervenir : la remise en état consiste à reboucher les ornières et toute autre dégradation du sol par les engins donc à détruire le milieu de prédilection du crapaud. On recréera donc ces milieux hors des zones de passage d'engins pour permettre à l'espèce d'avoir des milieux de repli.

Exemple de localisation

L'action devra être menée en priorité dans les noyaux de population du Crapaud. Voir carte n°2 : carte des observations.

Mise en œuvre

Si les trous d'eau sont créés par le débardeur (par des coups de godet) avant la fin de l'exploitation, le crapaud aura le temps de se les approprier. On pourra également les faire réaliser par l'engin qui réalisera la remise en état.

Au mieux, la répartition des milieux de repli sera étalée sur la parcelle. Le Sonneur à ventre jaune est capable de faire de longs déplacements. Ces déplacements multiplient toutefois les risques de prédation.

Partenaires

Exploitants forestiers,
Débardeurs, entreprise de travaux.
Office National des Forêts.

Engagements non rémunérés

- sans objet -

Budget – exemple de coûts

Nature de l'opération	Coûts estimés	Montant de l'aide	Financements
Intervention d'une pelle mécanique : 1 à 2 jours / an	500 € / chantier / jour + 500 € / déplacement	100 %	A rechercher. Dans le cas de créations de mares de substitution : Mesure F22702 de l'AP du 12 juillet 2011
Frais d'expert (1 jour de technicien pour le suivi de chantier par an)	586,04 € TTC / an	100 %	A rechercher

Calendrier

n+1 : première phase de création de mares
n+6 : seconde vague de création de mares

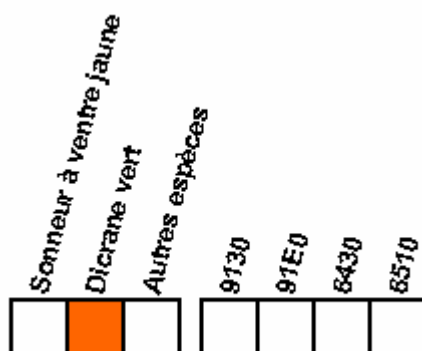
Points de contrôle

Présence de milieux de repli après la remise en état de la coupe (définir une densité, dimensions).

Objectif 2 : Mise en défens des zones sensibles – protection des espèces

Marquage en réserve d'arbres porteurs de Dicrane vert, manque à gagner sur les arbres réservés

Espèces et habitats concernés :



Exemple de localisation

Localités où a été identifié le Dicrane vert.

Description de la mesure

Cette action est complémentaire à l'action S4 (Recherche des stations de *Dicranum viride*). Une fois les arbres porteurs repérés, on les marquera à la peinture (le choix des modalités de marquage sera à convenir avec le gestionnaire pour ne pas créer d'interférences avec les signes déjà employés).

Cette action représente le **minimum pour la conservation de l'espèce** : ne pas la prélever par l'exploitation de son support.

Mise en œuvre

La complexité de l'action ne porte pas sur le mode de marquage mais sur le fait que les arbres marqués deviendront des arbres improductifs pour le sylviculteur. On devra donc prendre en compte le manque à gagner sur la valeur des arbres marqués dans le coût de l'action.

Partenaires

- Propriétaires forestiers,
- Office National des Forêts (reconnaissance de l'espèce, mise en œuvre technique),
- Gestionnaires forestiers.

Engagements non rémunérés

- sans objet -

Budget – exemple de coûts

Nature de l'opération	Coûts estimés	Montant de l'aide	Financements
Manque à gagner sur les arbres marqués	Forfait de 100 € par arbre pour le hêtre et les résineux, 150 € par arbre pour le chêne et les feuillus précieux.	100 %	Mesure F22712 de l'AP du 12 juillet 2011

Calendrier

- sans objet -

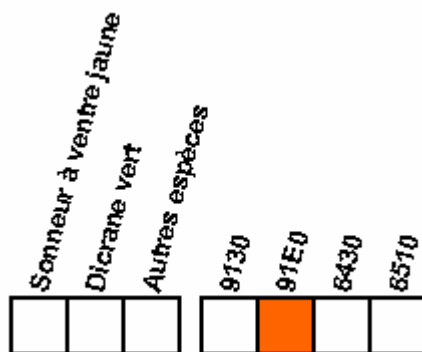
Points de contrôle

Pour pouvoir réaliser un contrôle, les arbres seront dénombrés, pointés au GPS et reportés sur carte.

Objectif 2 : Mise en défens des zones sensibles – protection des espèces

Mise en défens des habitats sensibles au tassement

Espèces et habitats concernés :



Exemple de localisation

L'action concerne les zones de forêts alluviales. Ces dernières sont en grande partie cartographiées (Voir annexe) mais d'autres, plus localisées, se trouvent en mosaïque au sein des hêtraies-chênaies, au niveau de suintements dans les pentes.

On pourra éventuellement étendre l'action à certaines zones très dégradées de hêtraie-chênaie.

Description de la mesure

Pour protéger les sols des habitats très sensibles, on fermera tout accès aux engins.

Mise en œuvre

Sur le terrain, la zone mise en défens sera matérialisée par un marquage des arbres en périphérie. Le contour sera à définir avec l'animateur

Partenaires

- Propriétaires forestiers
- Gestionnaires forestiers
- Exploitants forestiers

Engagements non rémunérés

Le marquage, réalisé avec l'animateur, ne sera pas pris en compte dans le cadre du contrat.

Budget – exemple de coûts

Nature de l'opération	Coûts estimés	Montant de l'aide	Financements
Fourniture, mise en place, entretien, remplacement, dépose saisonnière de dispositifs permettant la mise en défens de l'habitat. L'installation peut être accompagnée de panneaux d'information.	Sur devis.	100 %	F22710 de l'AP du 12 juillet 2011
Maîtrise d'oeuvre	Sur devis, en fonction de l'ampleur du projet	100 %	

Calendrier

- sans objet -

Points de contrôle

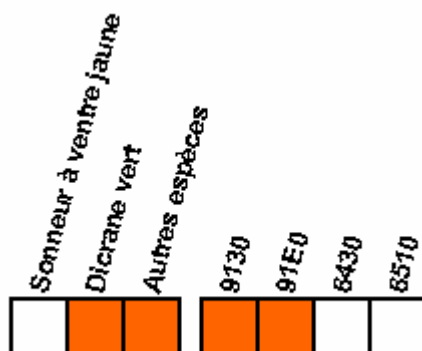
Fournir au moins un couple de photos numériques datées avant et après travaux, présentant les équipements et un objet fixe à proximité, facilement identifiable sur le couple de photos (un arbre singulier par exemple).

Contrôle sur place des travaux réalisés, au regard de ceux prévus dans les clauses complémentaires du contrat.

Objectif 3 : Diversification des milieux

Mise en place d'îlots de vieux bois

Espèces et habitats concernés :



Exemple de localisation

Habitats forestiers, par exemple, parcelles 47,48, 50 de la forêt communale de Serqueux.

Description de la mesure

Il est unanimement reconnu que laisser une zone forestière évoluer naturellement, sans coupe ni autre intervention est une aubaine pour un cortège important d'espèces liées aux micromilieus ainsi créés (notamment bois mort, cavités, écorces d'arbres âgés...).

Conserver de telles zones permet d'améliorer l'état de conservation des habitats en complétant leur cortège par des espèces souvent absentes des forêts gérées.

UNE PRIORITE POURRA ETRE FAITE DANS LES SECTEURS OU LE DICRANE VERT SERAIT IDENTIFIE.

Mise en œuvre

La taille moyenne des îlots sera de 3 à 4 ha d'un seul tenant.

Ils seront délimités par la pose de plaquettes métalliques sur les arbres du pourtour. Le choix des zones à proposer en vieillissement sera déterminé par les critères suivants :

- Peuplements au stade adulte
- Zones situées ni en bordure de grande culture ni au bord d'accès fréquentés (routes publiques, bâtiments habités...).

Partenaires

Propriétaires forestiers
Gestionnaires forestiers

Engagements non rémunérés

- sans objet -

Budget – exemple de coûts

Nature de l'opération	Coûts estimés	Montant de l'aide	Financements
Manque à gagner sur les arbres réservés.	Forfait de 100 € par arbre pour le hêtre et les résineux, 150 € par arbre pour le chêne et les feuillus précieux. Exemple : 3 ha d'îlots avec 30 arbres / ha éligibles (20 hêtres et 10 chênes) : Coût = (3 X 20 X 100) + (3 X 10 X 150) = 10500 € d'indemnités pour un îlot	100 %	Mesure F22712 de l'AP du 12 juillet 2011
Avenant au plan de gestion	Sur devis	100 %	A rechercher

Calendrier

- sans objet -

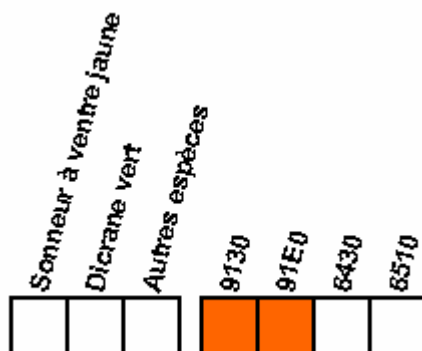
Points de contrôle

Absence de signes d'exploitation sur la zone marquée (souches récentes, piles de bois...),
Présence de limites visibles de l'îlot.

Objectif 3 : Diversification des milieux

Création – entretien de mares forestières

Espèces et habitats concernés :



Exemple de localisation

Forêt communale de Serqueux, sur le plateau,

Replats en bas de pente (éviter les aulnaies-frênaies, habitats de surface retraits et prioritaires)

Eviter les zones de pentes, même légères car les ruissellements par temps d'orages détruiraient la mare. S'assurer d'être sur le plancher marneux, de ne pas le percer en creusant.

Description de la mesure

Le site ne comporte pas de mares permanentes. Afin de permettre l'installation d'amphibiens pour diversifier le milieu forestier, l'action consiste à creuser pour créer un petit plan d'eau à l'aide d'une pelle mécanique.

Mise en œuvre

Les mares créées ne communiqueront pas avec un cours d'eau permanent.

Leur surface devra être comprise entre 10 m² et 150 m², leur profondeur sera comprise entre 60 cm et 1,20 m. On s'assurera de façonner des berges en pente douce.

Toutes les précautions devront être prises pour éviter l'apport d'espèces invasives par les engins.

Partenaires

Propriétaires et gestionnaires forestiers.

Engagements non rémunérés

Ne pas agrainer à moins de 100 m de la mare,

Ne pas réaliser de traitements à moins de 100 m de la mare.

Budget – exemple de coûts

Nature de l'opération	Coûts estimés	Montant de l'aide	Financements
Creusement ou entretien de mares forestières	500 € / mare + 500 € de déplacement d'engins.	100 % (montant plafonné à 15 € HT / m ²)	Mesure F27002CA2

Calendrier

Prévoir 3 à 4 mares à créer pendant la durée d'application du docob.

Points de contrôle

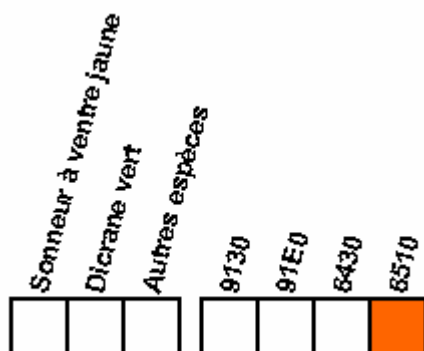
Les mares créées doivent être conformes au cahier des charges défini au moment de la signature du contrat.

Milieux agricoles

Objectif 1 : Amélioration de la qualité des habitats

Amélioration des prairies de fauche

Espèces et habitats concernés :



Exemple de localisation

Terres agricoles du site, en particulier habitat 6510. Voir carte n°3 : Carte des habitats EUR15

Description de la mesure

Cette action combine :

- La gestion courante des prairies du site,
- Limiter la charge de pâturage,
- Limiter les intrants (fertilisants et amendements),
- Les actions relatives à la pérennisation des prairies.

Mise en œuvre

L'animateur du site devra proposer aux exploitants agricoles la mise en place de mesures agro-environnementales territorialisées visant à diminuer l'impact du pâturage et à limiter l'enrichissement du milieu.

La combinaison de mesure recommandée est du type :

SOCLEH01

Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe

+

HERBE03

Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables

+

HERBE04

Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes (chargement à la parcelle)

Partenaires

Chambre départementale de l'agriculture de la Haute-Marne,
Exploitants agricoles,
Propriétaires de terres agricoles.

Engagements non rémunérés

- Voir MAET correspondantes -

Budget – exemple de coûts

Nature de l'opération	Coûts estimés	Montant de l'aide	Financements
Sur barème			

Calendrier

2012 : Prévoir un contact entre l'animateur local et les exploitants du site pour monter un dossier MAET.

Points de contrôle

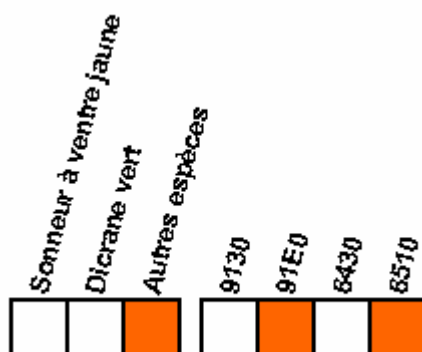
- Voir MAET correspondantes -

Cours d'eau (Actions E)

Objectif 1 : Amélioration de la qualité des habitats

Rétablissement du lit du cours d'eau en bord de pâture, alternatives pour l'abreuvement du bétail (+ déplacement de la clôture)

Espèces et habitats concernés :



Exemple de localisation

Lieu-dit "la Bondice"

Description de la mesure

L'état de l'Apance, au niveau du site, semble bon. On peut toutefois souligner un point noir en forêt communale d'Aigremont : les bêtes de la pâture voisine ont accès au lit du cours d'eau pour s'abreuver.

L'action consistera à déplacer la clôture pour barrer l'accès et à installer un système d'abreuvement de substitution dans la pâture.

Mise en œuvre

Par l'exploitant agricole

Partenaires

Chambre départementale d'agriculture de Haute-Marne,
 ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques)
 Exploitants agricoles,
 Propriétaires de terres agricoles.

Engagements non rémunérés

Etre en conformité avec la Loi sur l'eau.

Budget – exemple de coûts

Nature de l'opération	Coûts estimés	Montant de l'aide	Financements
Restauration des berges du cours d'eau	Intervention d'une pelle mécanique : 500 € / jour + 500 € de déplacement	100 %	Mesure 216 du PDRH
Acquisition d'un dispositif d'abreuvement	Sur devis		

Calendrier

- sans objet -

Points de contrôle

Rétablissement d'un lit unique au cours d'eau,

Absence d'embâcles,

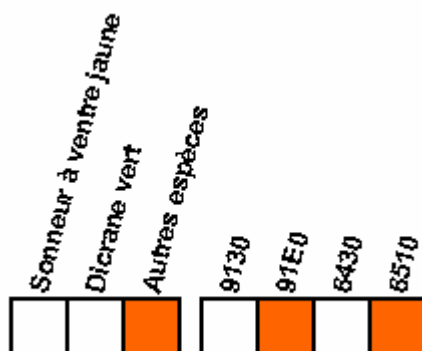
Disparition des signes de passage de bétail dans le lit du cours d'eau,

Présence d'aménagements tels que décrits dans le cahier des charges établi au moment de la signature du contrat (déplacement de la clôture, mise en place d'un système pour abreuver le bétail...)

Objectif 1 : Amélioration de la qualité des habitats

Restauration du vieux pont sur l'Apance

Espèces et habitats concernés :



Exemple de localisation

Périmètre de la forêt communale de Serqueux au niveau de la parcelle 10.

Description de la mesure

Le vieux pont enjambant l'Apance, ayant probablement permis d'accéder à la forêt depuis la ferme de la Bondice est actuellement dans un état délabré.

Ce pont en pierre menace de s'effondrer, risquant de gêner l'écoulement de l'eau du fait de l'accumulation de pierres dans le lit du ruisseau.

La destruction de ce pont serait préjudiciable sur le plan patrimonial, mais aussi sur le plan écologique car ce type d'ouvrage permet le refuge d'une multitude d'espèces.

Mise en œuvre

La meilleure manière de restaurer ce pont serait une reconstruction à l'identique en récupérant les pierres sur place.

Il pourrait néanmoins être nécessaire de rapporter des pierres de la région.

Dans tous les cas, la restauration devrait être réalisée par des artisans capables de travailler à l'ancienne.

Partenaires

DRAC,
CAUE,
Mairie de Serqueux

Engagements non rémunérés

- sans objet -

Budget – exemple de coûts

Nature de l'opération	Coûts estimés	Montant de l'aide	Financements
Restauration à l'identique du vieux pont à partir des pierres trouvées sur place.	Sur devis	100 %	A rechercher

Calendrier

- sans objet -

Points de contrôle

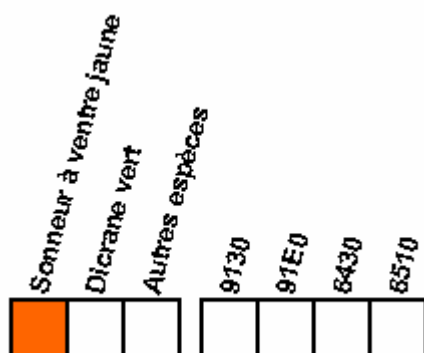
Contrôle de l'ouvrage après travaux, conformément au devis

Inventaires et suivis (Actions S)

Objectif 5 : Améliorer les connaissances

S1 - Inventaire des populations de Sonneur à ventre jaune : mieux comprendre les déplacements, mesurer l'importance de la population

Espèces et habitats concernés :



Exemple de localisation

Zones favorables au Sonneur à ventre jaune (dont une partie figure carte 2 de la partie I)

Description de la mesure

Pour une meilleure connaissance de cette espèce d'intérêt communautaire, de sa présence sur le site et de ses déplacements, un inventaire détaillé est nécessaire.

Cet inventaire sera réalisé par comptage au chant et à vue dans les zones favorables. Pour étudier les déplacements, les individus seront systématiquement capturés, leur face ventrale photographiée pour constituer une base de donnée en identifiant chacun des individus, en le localisant (coordonnées GPS) et en ajoutant des données morphologiques (mesures, éventuelles particularités).

Au préalable, l'action suivante permettra de mieux cerner les zones d'inventaire.

Mise en œuvre

L'inventaire sera réalisé par une personne confirmée. Il sera encadré par l'animateur du site.

Partenaires

Associations naturalistes,
Muséum National d'Histoire Naturelle,
Office National des Forêts.

Engagements non rémunérés

- sans objet -

Budget – exemple de coûts

Nature de l'opération	Coûts estimés	Montant de l'aide	Financements
Inventaire de terrain, exploitation des données et rédaction d'un rapport	3 jours d'inventaire X 3 passages + 2 jours d'exploitation des données + 2 jours de rédaction = 13 jours de technicien à 586,04 € TTC = 7 618,02 € TTC/inventaire soit 15 236,04 € TTC	100 %	Dispositif 323A du PDRH

Calendrier

Programmer 2 passages pendant la durée du docob :

n+1 : Second inventaire (le premier a été réalisé dans le cadre de la rédaction du Docob)

n+6 : Troisième inventaire

Points de contrôle

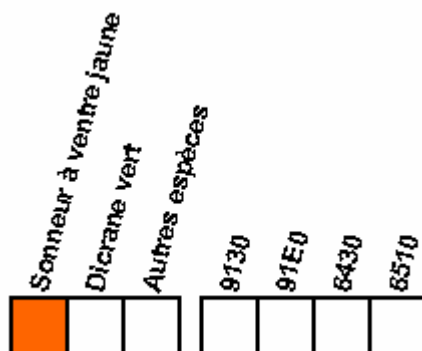
Rapport d'inventaire devant estimer la population de l'espèce,

Base de données photographiques et morphologiques de chacun des individus capturés.

Objectif 5 : Améliorer les connaissances

S2 - Cartographie des zones à enjeu pour cibler les actions de gestion en faveur du Sonneur à ventre jaune

Espèces et habitats concernés :



Exemple de localisation

Ensemble du site

Description de la mesure

En accompagnement de l'action précédente, une cartographie des secteurs favorables à l'espèce, occupés ou non devra être mise à jour à chaque inventaire.

Mise en œuvre

La cartographie sera réalisée par une personne confirmée encadrée par l'animateur du site.

Partenaires

Associations naturalistes,
Muséum National d'Histoire Naturelle,
Office National des Forêts

Engagements non rémunérés

- sans objet -

Budget – exemple de coûts

Nature de l'opération	Coûts estimés	Montant de l'aide	Financements
Prospections de terrain pour repérer les secteurs favorables, cartographie reportée sur SIG.	3 jours de prospections, 1 jour de mise en forme, 1 journée de SIG. Soit 5 jours de technicien à 586,04 € TTC = 2 930,20 € TTC/cartographie soit 5 860,40 € TTC	100 %	Dispositif 323A du PDRH

Calendrier

n+1 : Cartographie des zones favorables

n+6 : Cartographie des zones favorables

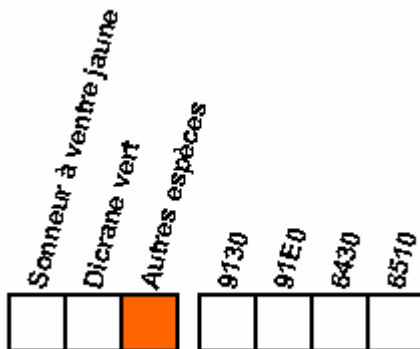
Points de contrôle

Rendu sous forme de carte (papier + données SIG compatibles MapInfo).

Objectif 5 : Améliorer les connaissances

S3 - Inventaire des autres amphibiens

Espèces et habitats concernés :



Exemple de localisation

Ensemble du site en privilégiant les zones d'ornières, les cours d'eau.

Description de la mesure

Afin de mieux maîtriser l'état de conservation des habitats du site, un des indicateurs pouvant être mis en place serait un inventaire des amphibiens. Plusieurs individus d'espèces patrimoniales telles que la Salamandre tachetée, le Triton palmé et le Triton alpestre ont été observés lors des inventaires de terrain. Il s'agit donc de mieux cerner les espèces d'amphibiens présentes et de connaître leurs habitats sur le site.

Mise en œuvre

L'inventaire sera réalisé par une personne confirmée encadrée par l'animateur du site.

Partenaires

Associations naturalistes,
Muséum National d'Histoire Naturelle,
Office National des Forêts

Engagements non rémunérés

- sans objet -

Budget – exemple de coûts

Nature de l'opération	Coûts estimés	Montant de l'aide	Financements
Inventaire des trous d'eau, ornières, cours d'eau du site Le coût peut être réduit si l'action est combinée avec S1.	5 jours d'inventaire de terrain + 2 jours de mise en forme et rédaction = 7 jours de technicien à 586,04 € TTC = 4 102,28 € TTC	100 %	Dispositif 323 A du PDRH

Calendrier

2 passages pendant la durée du docob :

n+1 : Etat zéro

n+6 : Première évaluation

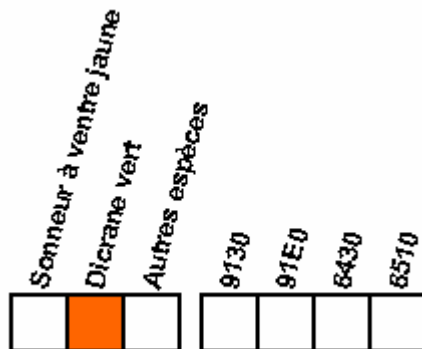
Points de contrôle

Rédaction d'un rapport à l'issue des inventaires.

Objectif 5 : Améliorer les connaissances

S4 - Recherche des stations de Dicrane vert

Espèces et habitats concernés :



Exemple de localisation

Axer les recherches prioritairement dans les zones à gros hêtres.

Description de la mesure

Après accord du propriétaire, des inventaires seront réalisés selon 2 modes :

- Une équipe formée se rend sur les parcelles pour rechercher les stations de Dicrane vert.
- Au moment du martelage, les agents formés prêtent attention aux bryophytes corticoles afin de rechercher l'espèce.

Le protocole est détaillé dans l'état des lieux.

Mise en œuvre

Avant d'entamer toute recherche, il est nécessaire de prévoir une formation (prévoir une demi-journée) des équipes de martelage ou de l'équipe missionnée à la recherche du Dicrane.

Partenaires

Office National des Forêts,
Propriétaires et gestionnaires forestiers,
Associations naturalistes.

Engagements non rémunérés

- sans objet -

Budget – exemple de coûts

Nature de l'opération	Coûts estimés	Montant de l'aide	Financements
Formation d'une équipe de 7 marteleurs.	1 journée à 7 agents + 1 technicien formateur = (7 X 511,89) € TTC + 586,04 € TTC = 4 151,27 € TTC	100 %	Dispositif 323A du PDRH
Journées de martelage spécifique années n+2 et n+3	3 583,23 € TTC/an soit 7 166,46 € TTC		
Bilan des recherches	1 journée de technicien soit 568,04 € TTC		

Calendrier

2012 : formation d'une équipe de personnes pour rechercher l'espèce, 1 journée de recherche dans les parcelles à marteler.

2013 : 1 journée de recherche dans les parcelles à marteler.

2014 : 1 journée de recherche dans les parcelles à marteler.

Années suivantes : si l'espèce n'a toujours pas été trouvée, les recherches seront considérées comme vaines. Sinon, une recherche sera systématique avant le marquage des coupes.

Points de contrôle

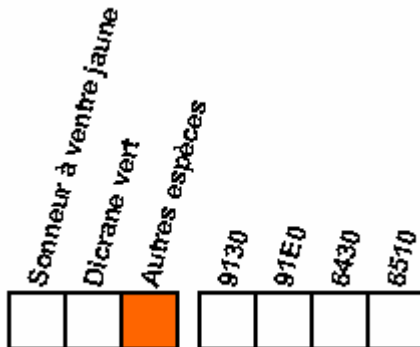
Emargement des personnes formées,

Rédaction d'un compte-rendu de recherche du Dicrane vert.

Objectif 5 : Améliorer les connaissances

S5 – Mise en place de suivis des Chiroptères

Espèces et habitats concernés :



Exemple de localisation

Ensemble du site

Description de la mesure

Le but de cette action est de rechercher la présence d'espèces d'intérêt communautaire sur le site.

Dans un premier temps, un inventaire par écoute au sonomètre suivi d'une analyse des données enregistrées sera réalisé. Elle devra suivre un cheminement matérialisé précisément sur carte pour être scrupuleusement reproductible.

Si nécessaire, en fonction de l'importance de l'activité décelée, une recherche des colonies sera réalisée. Il est peu probable que des colonies soient trouvées dans le bâti en dehors des petits ponts. On s'attendra plutôt à des colonies arboricoles, dont la recherche peut s'avérer difficile.

Mise en œuvre

La mise en œuvre sera faite par une personne confirmée dans le domaine des Chiroptères.

Partenaires

Office National des forêts
ONEMA
Agence de l'Eau.

Engagements non rémunérés

- sans objet -

Budget – exemple de coûts

Nature de l'opération	Coûts estimés	Montant de l'aide	Financements
Inventaire des chiroptères	Pour 2 soirées d'écoute : 2 jours de technicien à 586,04 € TTC + 1 jour de technicien pour la rédaction d'un rapport = 1 758,12 € TTC	100 %	Dispositif 323A du PDRH

Calendrier

n+1 : Organisation d'une série d'écoute des chiroptères

n+6 : Second inventaire

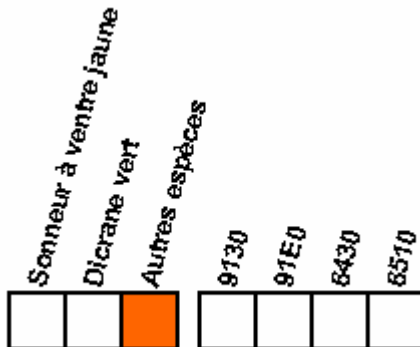
Points de contrôle

Rapports d'inventaires

Objectif 5 : Améliorer les connaissances

S6 - Inventaire des écrevisses et de la faune associée

Espèces et habitats concernés :



Exemple de localisation

Cours d'eau du site (Apance)

Description de la mesure

Le but de cette action est de rechercher la présence d'espèces d'intérêt communautaire sur le site, **avec priorité sur les espèces fréquentant le site à ce jour (Chabot, Ecrevisse à pattes blanches).**

Les inventaires portés sur le Chabot se feront à partir de pêches électriques coordonnées par l'ONEMA.

Les écrevisses seront recherchées de nuit en fin d'été (niveau d'eau suffisant, juvéniles assez bien développés, avant la chute des feuilles).

Mise en œuvre

La mise en œuvre sera faite par une personne confirmée dans le domaine de la faune aquatique.

Partenaires

Office National des forêts
ONEMA
Agence de l'Eau.

Engagements non rémunérés

- sans objet -

Budget – exemple de coûts

Nature de l'opération	Coûts estimés	Montant de l'aide	Financements
Pêche électrique pour la recherche du Chabot	Pour 2 journées d'inventaire à 2 agents + un technicien : 4 jours d'agents à 511,89 € TTC + 2 jours de technicien à 586,04 € TTC + 1 jour de technicien pour la rédaction d'un rapport = 3 879,82 € TTC	100 %	Dispositif 323A du PDRH
Inventaire des écrevisses dans les ruisseaux du site	Pour 2 soirées d'inventaire à 3 agents et 1 technicien : 6 jours d'agents à 511,89 € TTC+ 2 jour de technicien à 586,04 € TTC + 1 jour de technicien pour la rédaction d'un compte-rendu = 4 829,45 € TTC	100 %	Dispositif 323A du PDRH

Calendrier

n+1 : Inventaire Chabot + Inventaire Ecrevisse à pieds blancs

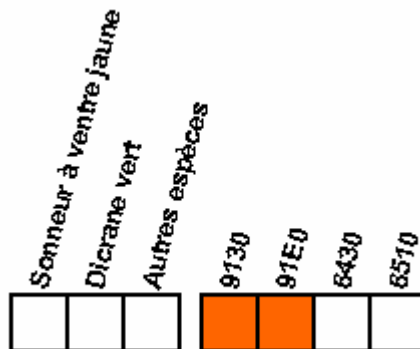
Points de contrôle

Rapports d'inventaires

Objectif 5 : Améliorer les connaissances

S7 - Inventaires mycologiques

Espèces et habitats concernés :



Exemple de localisation

Ensemble du site dans un premier temps. L'état zéro permettra de mieux cerner les secteurs remarquables qui feront ensuite l'objet d'un suivi plus poussé.

Description de la mesure

Afin de mieux maîtriser l'état de conservation des habitats du site, un des indicateurs pouvant être mis en place serait un inventaire de la flore mycologique, en veillant à plusieurs passages dans l'année en période favorable pour cerner l'étendue de la diversité spécifique de chacun des habitats.

Le premier inventaire constituerait un état zéro. Il serait réalisé sur tout le site pour constituer un état de référence. De nouveaux inventaires seront réalisés à intervalle régulier ou après une action de gestion dont on voudrait mesurer l'impact.

Des réserves peuvent être émises sur le fait que la diversité mycologique est très dépendante des conditions météorologiques de l'année de l'inventaire.

Mise en œuvre

L'inventaire sera réalisé par une personne confirmée. Il sera encadré par l'animateur du site.

Partenaires

- Office National des Forêts
- Associations naturalistes
- Muséum National d'Histoire Naturelle.

Engagements non rémunérés

- sans objet -

Budget – exemple de coûts

Nature de l'opération	Coûts estimés	Montant de l'aide	Financements
Inventaire mycologique par transects sur l'ensemble du site, rédaction d'un rapport.	8 jours d'inventaire + 1 jour de rédaction = 9 X 586,04 € TTC = 5 274,36 € TTC/inventaire soit 10 548,72 € TTC	100 %	A rechercher

Calendrier

Programmer un état zéro et un inventaire en fin de docob :

n+1 : Etat zéro

n+6 : Nouvel inventaire mycologique

Points de contrôle

Rapport d'inventaire finalisé mentionnant la liste des espèces inventoriées précisant quelles espèces sont patrimoniales dans la région.

IV. Programme prévisionnel pour l'application du document d'objectifs
